

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 504

27 mai 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Agate, S.à r.l., Luxembourg | 24146 | Lacuna Investment International S.A., Münsbach | 24168 |
| Alternative Capital Enhancement, Sicav, Luxembourg | 24165 | Lacuna Investment International S.A., Münsbach | 24169 |
| Alvema S.A., Luxembourg | 24192 | Lepting S.A., Luxembourg | 24180 |
| Amalhuna S.A., Luxembourg | 24155 | LSCI Selaht Germany, S.à r.l., Luxembourg | 24183 |
| Asturias Holdings S.A., Luxembourg | 24179 | LSCI Selaht Germany, S.à r.l., Luxembourg | 24184 |
| Asturias Holdings S.A., Luxembourg | 24179 | Lubia S.A., Luxembourg | 24190 |
| Berger S.A., Luxembourg | 24166 | Luxembourg (Sylvester), S.à r.l., Luxembourg | 24148 |
| Capital Investment Management Company S.A., Luxembourg | 24188 | M.H.M. S.A., Luxembourg | 24146 |
| Capital Opportunities S.A.H., Luxembourg | 24177 | M2M S.A., Luxembourg | 24155 |
| Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Luxembourg | 24181 | Magalox S.A., Luxembourg | 24178 |
| CBR Finance S.A.H., Luxembourg | 24170 | Mansion Investments S.A., Luxembourg | 24159 |
| Centrum NS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 24158 | Mansion Investments S.A., Luxembourg | 24160 |
| Champ Cargosystems S.A., Niederanven | 24186 | Med Export S.A., Luxembourg | 24181 |
| Clarins Groupe, S.à r.l., Luxembourg | 24188 | Modern Re S.A., Luxembourg | 24163 |
| Clarins Groupe, S.à r.l., Luxembourg | 24190 | Multi Office Services S.A., Luxembourg | 24171 |
| Clippers Finance Holding S.A., Luxembourg | 24156 | No Zapping Audiovisuel Production S.A., Luxembourg | 24178 |
| Clippers Finance Holding S.A., Luxembourg | 24158 | Nord Europe Private Bank S.A., Luxembourg | 24148 |
| Consultancy Partners S.A., Luxembourg | 24172 | Nord Europe Private Bank S.A., Luxembourg | 24154 |
| Delta Luxembourg International S.A., Luxembourg | 24191 | Rosenberg Management S.A., Luxembourg | 24162 |
| Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg | 24171 | S+B Inbau S.A., Kopstal | 24182 |
| Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg | 24172 | S.C.I. Lux Paca, Luxembourg | 24185 |
| EPGF (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach | 24146 | S.C.I. Lux Paca, Luxembourg | 24186 |
| Epoque Solutions S.A., Luxembourg | 24184 | Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg | 24161 |
| Eurogestion BAHLD S.A., Luxembourg | 24168 | Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg | 24162 |
| Fiddiam S.A., Luxembourg | 24173 | Skuld Re S.A., Luxembourg | 24192 |
| Fo.con S.A., Münsbach | 24176 | St. Barth Financière S.A., Luxembourg | 24161 |
| Fo.con S.A., Münsbach | 24175 | SZA Schlacht-Ausbein-und Zerlege, S.à r.l., Grevenmacher | 24158 |
| Grand Tourisme Audiovisuel S.A., Luxembourg | 24169 | Tesi International S.A., Luxembourg | 24165 |
| Heli Union International S.A., Luxembourg | 24175 | TLK Holding S.A., Luxembourg | 24173 |
| Hidega S.A., Bridel | 24160 | Trident Locations S.A., Luxembourg | 24187 |
| I.P.M.C., International Participation and Management Consultants S.A., Luxembourg | 24181 | TTiTT, A.s.b.l., Luxembourg | 24166 |
| Infos International S.A., Luxembourg | 24178 | Valene S.A., Esch-sur-Alzette | 24147 |
| Intellicast S.A., Steinsel | 24176 | Vassily S.A., Luxembourg | 24191 |
| Intermedilux S.A., Luxembourg | 24170 | Vinci Park Services Luxembourg S.A., Luxembourg | 24170 |
| Jocemi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 24187 | Vinci Park Services Luxembourg S.A., Luxembourg | 24175 |

AGATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.808.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour AGATE, S.à r.l

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(010239.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

EPGF (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 83.466.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 24 janvier 2005 que Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 au Grand-Duché de Luxembourg (Wiltz), demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat au jour de sa démission.

Il résulte également desdites résolutions que Madame Anne-Marie Phipps, née le 1^{er} mai 1968 au Royaume-Uni (Gloucester), demeurant au 21, rue Alzingen, L-3397 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet immédiat.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

- Monsieur Alex Watt,
- Monsieur Dominique Ransquin,
- Madame Anne-Marie Phipps.

Le 1^{er} février 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012224.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

M.H.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 74.894.

Constituée suivant acte reçu par Me Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 486 du 8 juillet 2000.

Statuts modifiés en dernier lieu par-devant Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 12 du 6 janvier 2003.

Il résulte d'une lettre adressée à la société M.H.M. S.A. en date du 23 décembre 2004 que Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2004 que Monsieur Cyril Szlachetka, diplômé en études comptables et financières, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Fabienne Stephany. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour la société M.H.M. S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012286.3/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24147

VALENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.626.

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALENE S.A., avec siège social à L-3481 Dudelange, 67, rue Gare-Usines, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 958 du 24 juin 2002, ci-après «la Société»,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 86.626.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Marie-Thérèse Madeleine Scherrer, chef vendeuse, demeurant à F-57440 Algrange, 41C, rue Jean Burger.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bernard Raymond Gregoire, commerçant, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Louya, boulanger, demeurant à F-57100 Thionville, 57, rue des Graminées.

Composition de l'Assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-3481 Dudelange, 67, rue Gare-Usines à L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de tous matériels de bâtiments et de travaux publics.»

2. Révocation du commissaire aux comptes actuel de la Société, décharge pour l'exécution de son mandat;

3. Nomination de la société FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l., en abrégé L.P.G. comme nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010.

II.- Il existe actuellement mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées, et représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé de Madame la Présidente, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Madame la Présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3481 Dudelange, 67, rue Gare-Usines à L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de tous matériels de bâtiments et de travaux publics.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Eric Hamen de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour au commissaire aux comptes révoqué.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010:

- La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l., en abrégé L.P.G., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg B 84.426.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont proces-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M.-T. M. Scherrer, B.R. Gregoire, D. Louya, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} février 2005.

T. Metzler.

(012453.3/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LUXEMBOURG (SYLVESTER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GPB 80.300,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.707.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 janvier 2005

Le mandat des gérants suivants est ratifié pour l'année sociale ayant pris fin au 30 septembre 2004 et est renouvelé pour le prochain exercice social devant se terminer au 30 septembre 2005:

- M. François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- M. Michael McDonald, administrateurs de sociétés, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume Uni), demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012287.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme,
(anc. V.M.B. LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.361.

L'an deux mille cinq, le trois janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée V.M.S. LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, rue Charles Martel n° 52-54, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 14.361.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu en date du 19 novembre 1976, publié au Mémorial C de 1977, page 204, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 55859.

L'assemblée est présidée par M. Bernard de Thomaz, administrateur-délégué de V.M.S LUXEMBOURG S.A., 52-54, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Catherine de Waele, Directeur, 52-54, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Christopher Misson, Directeur, 52-54, rue Charles Martel à L-2134, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les 20.000 (vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de EUR 7.500.000 (sept millions cinq cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), par l'émission de 60.000 (soixante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair:

* jusqu'à concurrence de EUR 3.739.510,26 (trois millions sept cent trente-neuf mille cinq cent dix euros vingt-six centimes) par les actionnaires actuels, au prorata des actions détenues, et à libérer par l'intégration au capital social des comptes de capitaux propres disponibles, le conseil d'administration avisant équitablement pour le cas des rompus;

* jusqu'à concurrence de EUR 3.760.489,74 (trois millions sept cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros soixante-quatorze centimes) par l'actionnaire majoritaire, la société CMNE BELGIUM S.A., et à libérer en espèces par ce dernier, sur le vu de la renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société CMNE FRANCE S.A., à son droit de souscription préférentiel.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amenée de temps en temps.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

En outre la société réalisera les activités de courtier en assurances conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur.»

4. Modification de la dénomination sociale de la société de V.M.S. LUXEMBOURG S.A. en **NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.** et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5. Refonte totale des statuts pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation.

6. Détermination de la prise d'effet des résolutions.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 7.500.000 (sept millions cinq cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros),

par l'émission de 60.000 (soixante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair:

* jusqu'à concurrence de EUR 3.739.510,26 (trois millions sept cent trente-neuf mille cinq cent dix euros vingt-six centimes) par les actionnaires actuels, au prorata des actions détenues, savoir:

1. la société CMNE BELGIUM S.A., avec siège social à 6-9, avenue des Arts à B-1210 Bruxelles,

2. la société CMNE FRANCE S.A., avec siège social à 4, place Richebé à F-59000 Lille, ici représentées, la 1^{ère} par M. de Thomaz et la 2^{ème} par Mme de Waele, précités, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence, et à libérer par l'intégration au capital social des comptes de capitaux propres disponibles, le conseil d'administration avisant équitablement pour le cas des rompus.

La preuve de l'existence des «comptes de capitaux propres» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2003 dûment approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004 ainsi que par l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 décembre 2004, joints en annexe;

* jusqu'à concurrence de EUR 3.760.489,74 (trois millions sept cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros soixante-quatorze centimes) par l'actionnaire majoritaire, la société CMNE BELGIUM S.A., précitée, ici représentée comme dit ci-avant,

et à libérer en espèces par ce dernier, sur le vu de la renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société CMNE FRANCE S.A., à son droit de souscription préférentiel, laquelle renonciation reste également jointe au présent acte, de sorte que la somme de EUR 3.760.489,74 (trois millions sept cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros soixante-quatorze centimes) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendue de temps en temps.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

En outre la société réalisera les activités de courtier en assurances conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier de la dénomination sociale de la société de V.M.S. LUXEMBOURG S.A. en NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A. et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une refonte totale des statuts, sans toutefois modifier le nom, l'objet et le capital social, les statuts auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.

Art. 2. Siège social, Durée. Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut, par décision du Conseil d'Administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des succursales, des filiales ou bureaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera

faite et portée à la connaissance des tiers par un administrateur ou par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

En outre la société réalisera les activités de courtier en assurances conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 4. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Art. 5. Modification du capital social. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise en conformité avec la loi et les présents statuts. En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire seront offertes par préférence aux propriétaires d'actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions sont nominatives. La société tiendra à tout moment un registre des actions nominatives.

La société pourra émettre des certificats nominatifs représentant un multiple d'actions.

Toute cession projetée et toute transmission cause de mort à un non actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée, en indiquant l'identité du légataire, ayant-droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres condition de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet, au prix tel que déterminé au dernier alinéa du présent article tout ou partie des actions offertes par une communication au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou autre ayant-droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable, sur base de la valeur comptable établie d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable la plus récente, réajustée en ce qui concerne les titres en portefeuille à la vraie valeur marchande.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui déterminera la durée des mandats, laquelle ne peut excéder six ans; les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple par les actionnaires réunis en assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de l'administrateur qu'il remplace, à moins que les actionnaires n'en décident autrement.

Art. 8. Présidence, comité de direction, délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président.

Il peut constituer un comité de direction composé de membres choisis dans son sein, et/ou d'autres membres choisis hors du Conseil.

Le Conseil d'Administration peut, en outre, déléguer en se conformant aux dispositions légales, la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non, chargées également de l'exécution des décisions du Conseil, ou déléguer des pouvoirs à toutes personnes en ce qui concerne la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales, le tout sans préjudice à l'exercice direct par lui-même de ses attributions. Il peut autoriser toute subdélégation de pouvoirs.

Le Conseil fixe les pouvoirs, les rémunérations ou les indemnités des personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent.

Le Conseil peut conférer à toute personne, les pouvoirs pour accomplir un ou plusieurs actes spécialement déterminés.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation et sous la présidence de son président ou de l'administrateur-délégué, ou à son défaut, d'un administrateur désigné par ses collègues aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit ou par télécopie, à un ou plusieurs de ses collègues, délégation pour le représenter à une réunion du Conseil et y voter en son lieu et place. Tout administrateur qui assiste à une réunion, peut représenter plusieurs administrateurs absents s'il est dûment mandaté à cet effet.

Les mandats sont dans ce cas, réputés présents au point de vue quorum.

Art. 10. Délibération. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre ou par télécopie.

Art. 11. Conflit d'intérêts. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération, mais il est tenu compte de sa personne au regard du quorum de présence ci-avant mentionné.

Si dans une séance du Conseil réunissant le quorum requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent en vertu du paragraphe précédent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres du Conseil.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion ou par un administrateur.

Les copies ou extraits de ces délibérations destinés à être produits en justice ou ailleurs sont valablement signés par le président de la réunion ou par un administrateur.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il a notamment le pouvoir de décider, de sa seule autorité, toutes les opérations qui rentrent, aux termes de l'article 3. ci-dessus, dans l'objet social, ainsi que tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations ou interventions financières relatifs auxdites opérations.

Le Conseil d'Administration pourra pour compte de la société conclure des contrats et participer à des entreprises; recevoir toutes sommes et valeurs; prendre ou donner à bail, même à long terme, sous-louer, acquérir, aliéner ou échanger tous biens meubles et immeubles, acquérir, exploiter, affermer ou céder toutes concessions de quelque nature que ce soit, acquérir, exploiter ou céder toutes marques de fabriques, tous brevets ou licences de brevets, contracter tous emprunts à court et à long terme; consentir tous prêts; créer et émettre toutes obligations et bons de caisse hypothécaires ou autres, se porter caution ou aval pour compte de tiers et prendre tous engagements de garantie généralement quelconques pour compte de tiers; consentir ou accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques avec ou sans stipulation de voie parée ou tous autres droits réels; renoncer à tous droits réels, hypothèques, privilèges et actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions et tous autres empêchements; dispenser de toute inscription d'office; convertir toutes inscriptions nominatives en titres au porteur; traiter, plaider, tant en demandant qu'en défendant, se désister de toutes actions; renoncer à toutes demandes, transiger, compromettre, même en constituant des arbitres ou amiables compositeurs. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Le Conseil d'Administration, sauf s'il a délégué ce pouvoir, nomme et révoque les directeurs, agents, employés et salariés de la société, détermine leurs attributions, fixe leurs pouvoirs et rémunérations.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies par la société en son propre nom.

Art. 14. Signatures. Tous les actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes décisions du Conseil seront signées par deux administrateurs, par les délégués à la gestion journalière individuellement ou par toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 8.

La société n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables, que moyennant les signatures de la ou des personnes prescrites par le présent article.

Art. 15. Surveillance. Les écritures comptables annuelles seront vérifiées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

Les réviseurs d'entreprises indépendants feront leurs rapports au Conseil d'Administration.

Art. 16. Emoluments des Administrateurs. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des tantièmes ou des jetons de présence.

Titre IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

Ses décisions régulièrement prises sont obligatoires pour tous les actionnaires, y compris les absents, les dissidents et les incapables.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire, autoriser ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale élira les administrateurs; elle sera appelée à approuver le bilan et les comptes de la société et à décider la distribution de dividendes.

Art. 18. Représentation. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées à l'endroit et dans le délai qu'il fixe.

Art. 19. Personnes chargées des convocations. Le Conseil d'Administration est en droit de convoquer l'assemblée générale. Il est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. Chaque année il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures dans la commune de Luxembourg au siège de la société ou en tout autre endroit de la commune de Luxembourg, indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant au même endroit à la même heure.

Art. 21. Mode de convocation. Des lettres recommandées contenant l'ordre du jour pour les assemblées, doivent être adressées huit jours au moins avant l'assemblée, aux actionnaires en nom par lettre recommandée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée, et ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Nombre de voix. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Bureau. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par l'administrateur-délégué, s'il y a lieu, ou, à leur défaut, par celui que l'assemblée élira.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire. Celui-ci n'a pas besoin d'être actionnaire mais, dans ce cas, il n'a pas voix délibérative.

L'assemblée choisit parmi ses membres un scrutateur.

Le bureau statue à la majorité sur toutes les questions se rapportant au droit d'assister ou de prendre part à l'assemblée et sur toutes questions se rapportant au mode de délibération et de vote; la voix du président est prépondérante.

Art. 24. Ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Aucun objet proposé par les actionnaires ne doit être mis à l'ordre du jour, s'il n'est signé par les actionnaires représentant le cinquième du nombre total des titres émis.

Art. 25. Résolutions. Sauf dans les cas déterminés par la loi, l'assemblée statue valablement quel que soit le nombre des actions représentées à l'assemblée, sauf les cas où la loi en décide autrement, les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par un administrateur.

Titre V. Bilan, Réserve, Dividendes

Art. 27. Ecritures sociales. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Le dernier jour du mois de décembre de chaque année, les écritures sociales sont arrêtées et l'exercice clôturé.

Le Conseil d'Administration tiendra les livres et établira le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils sont exigés par la loi; il tiendra en outre tels livres et établira telles écritures qui lui paraîtront utiles.

Art. 28. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes les charges, des frais généraux, des amortissements nécessaires, des dépréciations pour moins-values et d'une provision suffisante pour couvrir les impôts dus sur les bénéfices imposables de l'exercice constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social mais reprend son cours, si pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le Conseil d'Administration peut proposer à l'assemblée générale d'affecter tout ou partie du bénéfice net, après le prélèvement prévu pour la réserve légale, soit à des reports à nouveau, soit à des fonds spéciaux de réserve ou de provision soit à des distributions de dividendes.

Le Conseil d'Administration détermine l'époque et le lieu de paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut également décider la distribution de dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Perte de capital. Les actionnaires peuvent à tout moment décider la liquidation de la société en se conformant aux conditions de majorité prévues par la loi.

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent soumettre à l'assemblée générale délibérant dans les conditions légales la question de la dissolution de la société.

Si la perte atteint les trois quarts du capital, la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Art. 30. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, la liquidation est faite suivant le mode indiqué par l'assemblée générale qui nomme le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges et des frais de liquidation, l'actif net sert à rembourser aux actions le montant du capital obtenu en divisant le capital par le nombre d'actions. Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder au remboursement, doivent tenir compte de cette diversité de situation et rétablir l'égalité entre toutes les actions, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le surplus disponible est réparti également entre toutes les actions.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide que les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} résolutions qui précèdent ont été prises avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants et après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: B. de Thomaz, C. de Waele, Ch. Misson, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 36, case 1. – Reçu 37.604,90 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

J. Delvaux.

(012600.3/208/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.361.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 janvier 2005, actée sous le n° 1 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(012601.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

AMALHUNA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.479.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 24 janvier 2005

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004:

- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la société INTERAUDIT S.A., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012289.3/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

M2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 96.293.

Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mille cinq, le 1^{er} janvier.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Anonyme M2M S.A. ayant son siège à Luxembourg, L-2530, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 96.293.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Laetitia Moras, employé privé, demeurant professionnellement 31, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabien Righeschi, employé privé, demeurant professionnellement 31, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement d'adresse du siège social.

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social au 31, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00408. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012473.3/1091/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 61.856.

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding STOWE FINANCIAL HOLDING S.A. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 127 du 28 février 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.856.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,
qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à F-Saint Nicolas en Forêt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2) Conversion de la devise du capital social de quarante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.000,00) en trente-deux mille cent quarante-six euros (EUR 32.146,00).

3) Suppression de la valeur nominale des quatre-vingt-quatre (84) actions existantes.

4) Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 377.854,00), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cent quarante-six euros (EUR 32.146,00) à quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept (987) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance d'actionnaire.

Souscription et libération des actions nouvelles.

5) Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,00), pour le porter de son montant de quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,00) à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,00), par la création et l'émission de cent quarante-trois (143) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

6. Modification subséquente des statuts.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article 1er des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1. Forme, dénomination, siège et durée (premier alinéa)

Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de quarante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.000,00) en trente-deux mille cent quarante-six euros (EUR 32.146,00).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des quatre-vingt-quatre (84) actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 377.854,00), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cent quarante-six euros (EUR 32.146,00) à quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept (987) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance d'actionnaire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit des Iles Vierges Britanniques INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 2004, laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les neuf cent quatre-vingt-sept (987) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale, et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible au montant de trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 377.854,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en date du 25 novembre 2004, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Cependant, en ce qui concerne les termes de l'échange, nous ne disposons d'aucun élément justifiant la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport, et dès lors, il ne nous est pas possible de nous former une opinion à ce sujet. Toutefois, nous pouvons supposer que les parties concernées sont bien au courant de la situation projetée, et qu'elles agissent en pleine connaissance de cause.»

Quant à la restriction contenue dans le susdit rapport, le notaire a obtenu de l'assemblée générale les renseignements supplémentaires jugés satisfaisants.

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,00), pour le porter de son montant de quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,00) à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,00), par la création et l'émission de cent quarante-trois (143) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir la prédite société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION,

représentée comme indiqué ci-avant,

laquelle, par son représentant prénommé, déclare souscrire les cent quarante-trois (143) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Sixième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Capital social

Le capital souscrit est fixé à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,00), représenté par mille deux cent quatorze (1.214) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille trois cents euros (EUR 6.300,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg,

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Wirtz, M. Perrard, Giovannacci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 92, case 9. – Reçu 3.778,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 février 2005.

E. Schlessler.

(012464.3/227/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. STOWE FINANCIAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 61.856.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

E. Schlessner

Notaire

(012466.3/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

SZA SCHLACHT-AUSBEIN-UND ZERLEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
H. R. Luxemburg B 68.656.

Abtretung von Anteilen

Zwischen den Unterzeichneten:

1) Herr Reipschläger Maik, wohnhaft in Bielefeld 191 Wellensiek: 500 Anteile

hiernach als Zedant bezeichnet, einerseits, und

2) Die Gesellschaft EATON OVERSEAS S.A.

mit Sitz in Nassau/Bahamas, Bolam House, King & Georges Street

hiernach als Zessionar bezeichnet, andererseits,

wurde folgender Abtretungsvertrag abgeschlossen:

1. Der Zedant tritt an den annehmenden Zessionar 500 vollbezahlte Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SZA SCHLACHT-AUSBEIN-UND ZERLEGE S.à r.l., mit Sitz in L-6725 Grevenmacher 3, rue du Stade, zum Gesamtpreis von 2.300,- EUR.

2. Der Zessionar erkennt an die ihm abgetretenen Anteile erhalten zu haben und den Zedant erklärt den geschuldeten Kaufpreis erhalten zu haben.

3. Der Zessionar entbindet förmlich den Zedanten für alle etwaigen Zahlungen welche noch auf diesen Anteilen getätigt werden müssen und für alle Verpflichtungen die auf den Zedanten zukommen könnten für den zeitweiligen Besitz der verkauften Anteile. Der Zedant erklärt hiermit, dass er für den Zeitraum ab dem 2. Oktober 2003 bis heute den 17. Januar 2005 für alle von ihm getätigten, sichtbaren sowie unsichtbaren Verbindlichkeiten aufkommen wird.

4. Diese Abmachung erfolgt nach luxemburgischen Recht und für alle etwaige Beanstandungen ist das Bezirksgericht von und in Luxemburg zuständig.

Doppelt errichtet in Luxemburg, am 17. Januar 2005.

Unterschrift / Unterschrift

Der Zedant / Der Zessionar

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012299.3/1218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CENTRUM NS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.523.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution des Associés de CENTRUM NS LUXEMBOURG datée du 5 janvier 2005 que la démission de PARIS ORLEANS (anciennement FRANCAREP) en tant que gérant A est acceptée avec effet au 5 janvier 2005.

MANUFATURA S.A.S, avec adresse professionnelle au 50, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, dûment représentée par Monsieur Georges Babinet, a été nommée nouveau gérant A avec effet au 5 janvier 2005.

La démission de Mademoiselle Stéphanie Colson en tant que gérant B est acceptée avec effet au 5 janvier 2005.

Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012503.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MANSION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.563.

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANSION INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 25 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Philippe Vanderhoven, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Raffaella Quarato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 3.305.000,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 3.336.000,- EUR par la création et l'émission de 132.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions trois cent cinq mille euros (3.305.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions trois cent trente-six mille euros (3.336.000,- EUR) par l'émission de cent trente-deux mille deux cents (132.200) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cent trente-deux mille deux cents (132.200) actions nouvelles, Monsieur Giorgio Oldani, demeurant à Milan, Via Canova 12.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu, Monsieur Giorgio Oldani, prénommé, lequel a déclaré souscrire à toutes les cent trente-deux mille deux cents (132.200) actions nouvelles, et les libérer intégralement par apport en nature correspondant à:

* Matériel cinématographique / télévisé pour une valeur totale de deux millions sept cent soixante mille euros (EUR 2.760.000,-) (comprenant prises de vues d'hélicoptère, documentaires historiques, documentaires sur les parcs italiens et monuments historiques)

* Matériel technique (système Wescam, caméras, lecteurs et enregistreurs vidéo) pour une valeur totale de cinq cent quarante-cinq mille euros (EUR 545.000,-).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 janvier 2005 par WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des biens faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 132.200 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.»

Lesdits procurations et rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 3.336.000,- (trois millions trois cent trente six mille euros) représenté par 133.440 (cent trente trois mille quatre cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trente-six mille euros (36.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Vanderhoven, M. D'Amore, R. Quarato, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2005, vol. 430, fol. 28, case 1. – Reçu 33.050 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(012507.3/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MANSION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(012508.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

HIDEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, route du Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.104.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 20 décembre 2004*

Les actionnaires constatant que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a pris fin, décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs en place, à savoir:

- Madame Huguette Kurt, indépendante, demeurant à L-8191 Kopstal, 25A, chemin de Steinsel,
- Monsieur Robert Frank, indépendant, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg,
- Monsieur Claude Johann, employé privé, demeurant à L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach.

Madame Huguette Kurt et Monsieur Robert Frank sont nommés administrateurs-délégués de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Les actionnaires renouvellent également le mandat du commissaire aux comptes à savoir la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l., avec siège 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Bridel, le 20 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Sngnature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012501.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

ST. BARTH FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.837.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 20 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012300.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 8.202.

The Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «Company») has resolved to appoint Mr. Gavin Ralston as Director of the Company, in replacement of Mr. John Troiano who resigned, with effect from 27 January 2005.

As a result, the Board of Directors of the Company is as follows:

- Massimo Tosato, Chairman, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2 Place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA.

Traduction française:

Le Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (la «Société») a décidé de nommer Monsieur Gavin Ralston au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur John Troiano, qui a démissionné, en date du 27 janvier 2005.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose à présent de:

- Massimo Tosato, Président, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2 Place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Fessey

Director

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012316.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.799.

The Board of Directors of SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») has resolved to appoint Mr. Markus Ruetimann as Director and Chairman of the Company, in replacement of Mr. Hugh Mullan who resigned, with effect from 27 January 2005.

As a result, the Board of Directors of the Company is as follows:

- Markus Ruetimann, Chairman, Head of Operations, IT & FACILITIES, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB London EC2V 7QA;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Robert Higginbotham, Head of Product & Marketing, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB London EC2V 7QA;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Mark Smith, Group Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street GB London EC2V 7QA.

Traduction française:

Le Conseil d'Administration de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») a décidé de nommer Monsieur Markus Ruetimann au poste d'Administrateur et Président de la Société, en remplacement de Monsieur Hugh Mullan, qui a démissionné, en date du 27 janvier 2005.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose à présent de:

- Markus Ruetimann, Chairman, Head of Operations, IT & FACILITIES, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB London EC2V 7QA;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Robert Higginbotham, Head of Product & Marketing, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street GB London EC2V 7QA;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Mark Smith, Group Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB London EC2V 7QA.

Pour Le Conseil d'Administration

N. Fessey

Director

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012317.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.311.

EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 27 septembre 2004 de changer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

EXTRACT

The Directors approved by circular resolution dated 27 September 2004 to change the Registered Office of the Company within the city of Luxembourg to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg as of 1 October 2004.

For ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01116. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012376.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MODERN RE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 34.097.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of MODERN RE S.A., a société anonyme having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg B 34.097, incorporated under the denomination of KORSNÄS RE by deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on May 31, 1990, published in the Mémorial C, number 453 of December 5, 1990. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, on January 29, 2004, published in the Mémorial C, number 388 of April 9, 2004.

The meeting was presided by Mr Tony Nordblad, operations director, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing at 7, rue du Chemin de Fer, L-5351 Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy Streff, employee, residing at 59, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of 10,000,000.- SEK in order to raise it from 11,500,000.- SEK to 21,500,000.- SEK without issuing new shares.

2. Payment of the amount of 10,000,000.- SEK by the shareholders in proportion to their shareholding.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the fifty thousand (50,000) shares representing the entire share capital of eleven million five hundred thousand Swedish Krona (11,500,000.- SEK) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions, which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of ten million Swedish Krona (10,000,000.- SEK) in order to raise it from eleven million five hundred thousand Swedish Krona (11,500,000.- SEK) to twenty-one million five hundred thousand Swedish Krona (21,500,000.- SEK) without issuing new shares.

Payment

The amount of the foregoing increase of capital has been entirely paid up in cash by the existing shareholders in the proportion to their shareholding, so that the amount of ten million Swedish Krona (10,000,000.- SEK) is from now on at the free and entire disposal of the company; proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing increase of capital, to be read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is fixed at twenty-one million five hundred thousand Swedish Krona (21,500,000.- SEK) represented by fifty thousand (50,000) shares of no par value, entirely paid up.»

Estimate of costs

For the purpose of registration the increase of capital by an amount of ten million Swedish Krona (10,000,000.- SEK) is valued at 1,108,574.- EUR.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at 13,500.- EUR.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODERN RE S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.097, constituée sous la dénomination de KORSNÄS RE, suivant acte reçu par Maître Joseph Kersch, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 31 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 453 du 5 décembre 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 388 du 9 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Tony Nordblad, operations director, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à L-7233 Bereldange, 59, Cité Grand-Duc Jean.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 10.000.000,- SEK pour le porter de 11.500.000,- SEK à 21.500.000,- SEK sans émission d'actions nouvelles.

2. Paiement du montant de 10.000.000,- SEK par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinquante mille (50.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de onze millions cinq cent mille couronnes suédoises (11.500.000,- SEK) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix millions de couronnes suédoises (10.000.000,- SEK) pour le porter de onze millions cinq cent mille couronnes suédoises (11.500.000,- SEK) à vingt-et-un millions cinq cent mille couronnes suédoises (21.500.000,- SEK) sans émission d'actions nouvelles.

Paiement

Le montant de l'augmentation de capital qui précède, a été entièrement libéré moyennant versements en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que la somme de dix millions de couronnes suédoises (10.000.000,- SEK) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à vingt et un millions cinq cent mille couronnes suédoises (21.500.000,- SEK) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à concurrence de dix millions de couronnes suédoises (10.000.000,- SEK) est évaluée à 108.574,- EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 13.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Nordblad, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 2. – Reçu 11.085,74 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

P. Frieders.

(012526.3/212/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

TESI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 312.000,-.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 75.876.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue
le 10 janvier 2005 à 18.30 heures à Luxembourg*

[Omissis]

Sixième résolution

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de procéder à des élections statutaires et nomme:

Administrateur:

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

- Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

Commissaire aux comptes:

- Flavio Torrini, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20123 Milano, 9, via Camperio.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012348.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.843.

EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 27 septembre 2004 de changer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

EXTRACT

The Directors approved by circular resolution dated 27 September 2004 to change the Registered Office of the Company within the city of Luxembourg to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg as of 1 October 2004.

For ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01113. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012379.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24166

BERGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.776.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2005 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

* Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés et délégué à la gestion journalière, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

* A démissionné de son poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

* Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, né à Saint Mard le 19 novembre 1965, domicilié 17, rue du Château à B-6747 Saint léger;

- Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, né à Luxembourg le 6 octobre 1921, domicilié 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;

- Monsieur Pierre Goffinet, employé privé, né à Bastogne le 15 septembre 1971, domicilié 1, rue de la Fontaine à L-4963 Clemency.

* A été élue au poste de Commissaire aux comptes:

- STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012384.3/677/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

TTiTT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg F 906.

—
STATUTS

Entre les personnes désignée ci-après, il est fondé l'association sans but lucratif TTiTT.

1. Monsieur Guy De Nutte, de nationalité belge, employé privé, demeurant à Haller;
2. Monsieur Germain Wagner, de nationalité luxembourgeoise, médecin, demeurant à Soleuvre;
3. Monsieur Luc Donckel, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire, demeurant à Oetrange;
4. Monsieur Marc Lenert, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant à Uebersyren;
5. Monsieur Nico Hansen, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant à Bissen.

Chapitre 1^{er}. - Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée TTiTT, A.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifié par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Son siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

Chapitre II. - Objet

Art. 4. L'association a pour objet l'organisation d'entraînements de tennis de table pour jeunes et l'organisation de tournois et autres événements servant à encourager la pratique du tennis de table.

L'association peut entreprendre toutes activités, dans les limites établies par la loi, en vue de se procurer les fonds et revenus nécessaires à la réalisation de son objet.

Chapitre III. - Membres et conditions d'entrée et de sortie

Art. 5. L'association se compose de membres associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. La qualité de membre associé s'acquiert:

- Par l'admission par trois quarts des membres associés présents ou représentés à l'assemblée générale suite à une demande écrite remise au plus tard 10 jours avant le début de l'assemblée générale au conseil d'administration, et
- Par le paiement de la cotisation annuelle.

Art. 7. La qualité de membre associé se perd:

- Par la démission volontaire adressée par lettre recommandée au conseil d'administration;
- Par l'exclusion, à prononcer par l'assemblée générale, statuant à majorité des deux tiers des voix, pour toute raison grave à apprécier par elle;
- Par le non-paiement, à son échéance, de la cotisation annuelle.

Le membre exclu ou démissionnaire n'aura aucun droit de réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 8. Les membres associés payent une cotisation annuelle dont le montant et l'échéance sont fixés par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 EUR.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres associés de l'association. Elle se tient le premier samedi du mois de mai de chaque année au siège social. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 10. Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- De modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;
- De nommer et de révoquer les administrateurs;
- D'approuver annuellement les budgets et les comptes;
- De désigner un réviseur de caisse;
- D'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 11. Les membres associés sont convoqués aux assemblées générales par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Les convocations se font par courriers adressés à chacun des membres.

La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 12. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 13. Tous les membres associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. En cas d'empêchement, un membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sont consignés dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et un administrateur.

Les résolutions de l'assemblée générale sont archivées au siège social aux fins de publication et peuvent être consultées par les associés et les tiers.

Chapitre V. - Conseil d'administration

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres associés de l'association.

Art. 16. La durée du mandat des administrateurs est fixé à cinq ans.

En cas de vacance d'un siège il pourra être pourvu à son remplacement par cooptation par les membres restants du conseil. La prochaine assemblée générale procédera à l'élection statutaire.

Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature au plus tard 5 jours avant le début de l'assemblée générale au président.

Art. 17. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut valablement délimiter si la majorité de ses membres est présente.

Art. 19. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 20. Le conseil d'administration a le pouvoir les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il a le droit de décider sur tous les actes favorisant la gestion journalière de l'association.

Art. 21. Les actes qui engagent l'association autres que ceux de la gestion journalière doivent être décidés la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre VI. - Mode de règlement des comptes

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de l'année civile.

Art. 23. Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle désigne un réviseur de caisse qui n'est pas membre du conseil d'administration. Ce dernier effectue la vérification annuelle des comptes de l'association et soumet son rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, avant le vote relatif à l'approbation du compte de l'exercice écoulé.

Art. 25. Pour le 30 avril de chaque année le conseil d'administration dressé le bilan des recettes et des dépenses et le soumet annuellement pour approbation et décharge à l'assemblée générale.

Chapitre VII. - Modification des statuts

Art. 26. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans brut lucratif, telle que modifiée par les loi des février 1984 et 4 mars 1994.

Chapitre VIII. - Dissolution

Art. 27. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à une oeuvre de bienfaisance dans le domaine sportif.

Chapitre IX. - Dispositions générales

Art. 28. Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus dans les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2004.

M. Lenert / L. Donckel / G. Wagner / G. De Nutte / N. Hansen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05402. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012327.3/1218/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

EUROGESTION BAHL D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, rue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.351.

L'an deux mille quatre, le 8 octobre.

S'est réunie l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société anonyme EUROGESTION BAHL D ayant son siège à Luxembourg, 29, avenue de Monterey, inscrite au registre de commerce en des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.351, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 1991.

Ordre du jour:

Démission de membres du conseil d'administration.

Résolutions

L'Assemblée Générale de la S.A. EUROGESTION BAHL D accepte la démission de deux membres de son Conseil d'Administration, Madame Calmant Nadine et Madame Brams Emilie et leur donne décharge. Madame Belhadad Assia et Monsieur Belhadad Zinedine les remplaçant et acceptant leur mandat Administrateurs à dater de ce jour pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01537. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012504.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 77.987.

Im Jahre zweitausendundvier, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in Wormeldange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 77.987, zu einer außerordentlichen Generalversammlung im Büro des Notars Henri Hellinckx zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Molitor vom 5. September 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 182 vom 9. März 2001. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 6. März 2002 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 904 vom 13. Juni 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde von Herrn Thomas Amend, Geschäftsführer, wohnhaft in Schweich-Issel, Bundesrepublik Deutschland, als Versammlungsvorsitzenden um 15.30 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft Frau Anja Günther, Juristin, wohnhaft in Schweich-Issel, Bundesrepublik Deutschland, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Herrn Roman Mertes, Geschäftsführer, wohnhaft in Konz, Bundesrepublik Deutschland, zum Stimmzähler,

die zusammen mit dem Vorsitzenden den Versammlungsvorstand bilden.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Münsbach

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf der Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Die Stimmrechtsvollmachten bleiben dem Versammlungsprotokoll als Anlage beigelegt.

Da das gesamte Aktienkapital in dieser Versammlung vertreten ist, alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, konnte auf eine förmliche Einberufung (Veröffentlichung und/oder eingeschriebene Benachrichtigung per Post) zu dieser Sitzung verzichtet werden.

Die Versammlung, in der das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist befugt, in rechtsgültiger Weise über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Es wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5365 Münsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall verlegt.
Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der Artikel 3 wie folgt abgeändert:

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Amend, A. Günther, R. Mertes und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2004, vol. 430, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 21. Januar 2005.

H. Hellinckx.

(012547.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(012549.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.695.

Adresse de ladite société:

54, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013743.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CBR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.657.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 janvier 2005, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la démission de Paul Vanfrachem, avec adresse professionnelle au, 48, rue du Dessous, B-1420 Braine-l'Alleud, de son mandat d'administrateur, avec effet au 26 juin 2004,

2. d'accepter la nomination au poste d'administrateur de:

- Daniel Gauthier, avec adresse professionnelle au 33, Chemin de Stoisy, B-1400 Nivelles, avec effet au 30 septembre 2004, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

- Pierre Evrard, domicilié à, 51, rue des Tombes, B-4520 Wanze, avec effet au 1^{er} octobre 2004, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

- Marc Jonckheere, domicilié à 2, Pastoor Costenoblestraat, B-8650 Houthulst, avec effet au 1^{er} janvier 2005, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006,

- Jean-Marc Junon, domicilié à 87, avenue Montgolfier, B-1150 Bruxelles, avec effet au 1^{er} janvier 2005, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012521.3/581/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

INTERMEDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.849.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour INTERMEDILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013746.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 17.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2003

Sur proposition du Conseil d'Administration, la société MAZARS & GUERARD est nommée réviseur d'entreprise pour l'exercice 2002, 2004 et 2005.

L'assemblée générale prend acte de la démission du Conseil d'Administration de Monsieur Claude Poussin et Monsieur Anthony Martin.

Sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Gilles Guillochon est coopté comme nouvel administrateur de la société. Monsieur Gilles Guillochon est proposé pour assumer la fonction de président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

Monsieur Gilles Guillochon,

Monsieur Renaud Laroche,

Monsieur Gérard Jeitz.

Les mandats des administrateurs sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009, statuant sur l'exercice 2008.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013027.3/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

MULTI OFFICE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 34.540.

L'an deux mille quatre, le 1^{er} octobre.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme MULTI OFFICE SERVICES S.A.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth,
- CENTRE D'IMPORT-EXPORT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Antoine Godart,
- Monsieur Christian Gretsches, employé privé, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- HOME SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christian Gretsches, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012847.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.307.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Messieurs François Moes, Membre du Comité de Direction de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à L-6916 Roodt-sur-Syre, 28, route de Luxembourg et Frank N. Wagener, Membre du Comité de Direction de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à L-6837 Brouch/Wecker,

agissant en exécution d'une résolution prise en date du quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit par le Conseil d'administration de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.307.

Un extrait conforme de cette résolution restera annexé aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG a été constituée suivant acte notarié, en date du 8 mars 1856, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 9 du 17 avril 1856.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte du 17 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 924 du 16 septembre 2004.

2. Suivant différents procès-verbaux, dont le dernier a été reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 48 du 10 janvier 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a porté le capital social autorisé à un montant de deux cent cinquante millions euros (250.000.000,- EUR) en conférant au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser cette augmentation de capital et pour fixer les modalités d'émission de parts sociales nouvelles ou des obligations convertibles en parts sociales.

3. Le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 1994 a décidé l'émission de quinze mille (15.000) obligations 5% 1994/2004 d'un emprunt convertible subordonné d'une valeur de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) par obligation, aucun droit de souscription préférentiel n'ayant été réservé aux anciens actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 5, dernier alinéa des statuts.

4. Le capital social effectivement souscrit et libéré est actuellement de cent quarante et un millions deux cent vingt-trois mille huit cent dix euros (141.223.810,- EUR) et est représenté par deux millions dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.017.483) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5. A la suite de demandes de conversion présentées jusqu'au 20 décembre 2004, portant sur quatre (4) obligations 5% 1994/2004, il a été décidé d'émettre quatre (4) parts sociales nouvelles correspondant à un capital supplémentaire de deux cent quatre-vingt euros (280,- EUR). Le solde de la valeur nominale des obligations converties, soit mille sept cent trois euros quinze cents (1.703,15 EUR) est versé à la réserve indisponible.

6. Par les présentes les comparants font constater que l'augmentation de capital ci-avant mentionnée est réalisée par l'émission de quatre (4) parts sociales nouvelles du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existant au 1^{er} janvier 2004, coupon 31 (trente et un) et suivants attachés.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'accomplissement des écritures comptables en rapport avec la conversion des obligations ci-dessus et l'augmentation de capital qui en résulte.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à cent quarante et un millions deux cent vingt-quatre mille quatre-vingt-dix euros (141.224.090,- EUR); il est représenté par deux millions dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept (2.017.487) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui ont été mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Moes, F. N. Wgener, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 61, case 1. – Reçu 19,83 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

F. Baden.

(012515.3/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(012517.3/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CONSULTANCY PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 77.079.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier, à 15.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, administrateur de société.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Mlle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que tous les actionnaires, représentants l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés, dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la société de L-2630 Luxembourg, 156, route de Trêves à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Résolution

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 28 janvier 2005, de L-2630 Luxembourg, 156, route de Trêves à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

Fait et passé à Luxembourg, le 28 janvier 2005.

G. Feite / V. Roda / P. Schwartz

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013092.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

FIDDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.695.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 février 2005

L'an deux mille cinq, le 4 février, à quinze heures.

Le Conseil d'Administration s'est réuni, ce jour, au siège social de la société anonyme FIDDIAM S.A., 259, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.695.

La séance est présidée par Monsieur Hirtz Jean-Claude, administrateur-délégué, lequel constate que les Administrateurs présents ou représentés réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer sur la question figurant à l'ordre du jour:

1. Désignation des «enseignes commerciales» exploitées par la société.

Résolution

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé l'exploitation par la Société FIDDIAM S.A. des enseignes commerciales suivantes:

- Alternativ' Nutrition
- Alternativ' Intimité
- Alternativ' Bien-Etre
- Alternativ' Fashion
- Alternativ' Life
- Alternativ' Sport
- Nutrilife
- Top Form

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B. Kornek / F. Buczek / J.-C. Hirtz

Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué

- / - / Président de séance

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02011. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012872.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

TLK HOLDING, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.916.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirty-first of January.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Nebojsa Saranovic, businessman, residing at 18A, Serdar Jola, Belgrade, Yugoslavia, here represented by Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Belgrade, on October 15, 2004.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory of the appearer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through his mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company TLK HOLDING, R.C.S. Luxembourg B 84 916, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 507 of March 30, 2002.

- The corporate capital is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearer has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearer as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearer declares that he has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares as well as two registered share certificates numbered 1 and 2 which have immediately been lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company TLK HOLDING was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nebojsa Saranovic, homme d'affaires, demeurant au 18A, Serdar Jola, Belgrad, Yougoslavie, ici représenté par Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Belgrade, le 15 octobre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TLK HOLDING, R.C.S. Luxembourg B 84 916, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 507 du 30 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi que deux certificats d'actions nominatifs numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TLK HOLDING.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, vol. 23CS, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Schwachtgen.

(013652.3/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 17.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2001

Sur proposition du Conseil d'Administration, la société MAZARS & GUERARD est nommée réviseur d'entreprise pour l'exercice 2001.

Ont démissionné du Conseil d'Administration:

Monsieur Laurent Caniard,
Monsieur Gilles Guillochon,
Monsieur Gilles Tirquit.

Les nouveaux membres nommés sont:

Monsieur Renaud Laroche,
Monsieur Anthony Martin,
Monsieur Gérard Jeitz.

Le conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Claude Poussin,
Monsieur Renaud Laroche,
Monsieur Anthony Martin,
Monsieur Gérard Jeitz.

Les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013021.3/514/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HELI UNION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 36.734.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour HELI UNION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013745.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FO.CON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 80.233.

Im Jahre zweitausendundvier, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FO.CON S.A. mit Sitz in Wormeldange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 80.233, zu einer außerordentlichen Generalversammlung im Büro des Notars Henri Hellinckx zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 688 vom 28. August 2001. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 11. Dezember 2001 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 565 vom 11. April 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde von Herrn Thomas Amend, Geschäftsführer, wohnhaft in Schweich-Issel, Bundesrepublik Deutschland, als Versammlungsvorsitzenden um 15.00 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft Frau Anja Günther, Juristin, wohnhaft in Schweich-Issel, Bundesrepublik Deutschland, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Herrn Roman Mertes, Geschäftsführer, wohnhaft in Konz, Bundesrepublik Deutschland, zum Stimmzähler,

die zusammen mit dem Vorsitzenden den Versammlungsvorstand bilden.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Munsbach

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf der Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Die Stimmrechtsvollmachten bleiben dem Versammlungsprotokoll als Anlage beigelegt.

Da das gesamte Aktienkapital in dieser Versammlung vertreten ist, alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, konnte auf eine förmliche Einberufung (Veröffentlichung und/oder eingeschriebene Benachrichtigung per Post) zu dieser Sitzung verzichtet werden.

Die Versammlung, in der das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist befugt, in rechtsgültiger Weise über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Es wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall verlegt.
Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der Artikel 2 wie folgt abgeändert:

Art. 2. (Absatz 1)

«(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach; er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit innerhalb Luxemburg verlegt werden.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Amend, A. Günther, R. Mertes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2004, vol. 430, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 21. Januar 2005.

H. Hellinckx.

(012552.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

FO.CON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(012554.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

INTELLICAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.502.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre à Steinsel, au siège de la société.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INTELLICAST S.A., ayant son siège social à Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 68.502,

constituée par acte du notaire Jean Seckler en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 15571, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 6249.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joaquim Manuel Ribeiro Da Silva, directeur de société, demeurant professionnellement à Steinsel.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Maman, directeur de Société, demeurant professionnellement à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joaquim Manuel Ribeiro Da Silva, précité.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, la convocation par lettre recommandée ayant eu lieu le 20 décembre 2004.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Vérification des pouvoirs et constitution du bureau.

2. Proposition de modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Alinéa 7.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cadre de la gestion journalière, la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un administrateur.»

3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir constitué le bureau, décide de modifier le 7^{ème} et dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cadre de la gestion journalière, la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un administrateur.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J. M. R. Da Silva, T. Maman, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2005.

J. Delvaux.

(012593.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CAPITAL OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.135.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2004 que:

- Sont nommés aux fonctions d'Administrateurs de la société en remplacement de Madame Maria Chiapolino, Monsieur Ferdinando Cavalli et Monsieur Luca Checchinato, démissionnaire:

* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

* Monsieur Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg

* Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

La durée de leur mandat est fixé à 6 années et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2010.

- Est nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., démissionnaire:

* KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

La durée de son mandat est fixé à six années et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2010.

- Le siège social de la société est transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013048.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

MAGALOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.452.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour MAGALOX, S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013748.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 74.321.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013753.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

INFOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.783.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2005, volume 530, folio 34, case 4:

I.- Que la société anonyme INFOS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.783, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 377 du 4 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Georges d'Huart:

- en date du 1^{er} décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 103 du 13 mars 1995;
- en date du 23 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 418 du 30 août 1995;
- en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 633 du 12 novembre 2002;
- et modifié suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1549 du 28 octobre 2002, a été dissoute.

II.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

III.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IV.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2005.

J. Seckler.

(013864.3/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

ASTURIAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.643.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Angelo Schenkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ASTURIAS HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 643., dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 178 du 4 mai 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 15 mai 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1134 du 26 juillet 2002.

- Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille cinq cent soixante-seize euros quarante cents (520.576,40), représenté par vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ASTURIAS HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Schenkens, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Schwachtgen.

(013694.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

ASTURIAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.643.

—
Les comptes de clôture du 31 décembre 2003 enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 31 janvier 2005, référence LSO BA / 07947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Schwachtgen.

(013698.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LEPTING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.286.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEPTING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, à la date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 17 septembre 1996 et mis en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant à la date du 27 octobre 2004. La société est inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.286.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Caruso, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur de la société.
- 2) Désignation d'un commissaire vérificateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président dépose au bureau de l'assemblée, le rapport, comptes et pièces à l'appui du liquidateur, la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, désigné lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant mis en liquidation la société.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'assemblée passe à l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du liquidateur de la société est approuvé. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

La société à responsabilité limitée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE, S.à r.l.), avec siège social à L-1324 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, est désignée comme commissaire vérificateur à la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra en date de ce jour à 11.30 heures de relevée et aura pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire vérificateur;
 - 2) Décharge au liquidateur;
 - 3) Clôture de liquidation;
 - 4) Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Caruso, C. Orban, S. Marion, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2005, vol. 468, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 février 2005.

A. Lentz.

(014308.3/221/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**I.P.M.C., INTERNATIONAL PARTICIPATION AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.805.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour réquisition

Pour I.P.M.C. (INTERNATIONAL PARTICIPATION AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013760.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

**CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.969.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 3 janvier 2005 à 15.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été renouvelé pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 3 janvier 2005 à 16.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013843.3/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

MED EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 101.801.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Alexandra Stroh, directrice de société, demeurant à F-77600 Bussy Saint Martin, 40, rue de Champagne, Hameau de Rentilly,

ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 24 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme MED EXPORT S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, fut constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 22 septembre 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, libérées à concurrence de 25%.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Madame Alexandra Stroh, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MED EXPORT S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société MED EXPORT S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MED EXPORT S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société MED EXPORT S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2004, vol. 429, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2005.

H. Hellinckx.

(013905.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

S+B INBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 64.900.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 4 février 2005

L'an deux mille cinq, le 4 février se sont réunis les actionnaires de la société anonyme S+B INBAU dont le siège est établi à Kopstal.

Il a été dressé une liste des présences, qui a été signée par chacun des actionnaires.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Fred Bintener.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Edgar Sausmikat.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Daniel Hack et Christian Wolff.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés ainsi que le témoigne la liste des présences, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le Président expose:

1. que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- reconduction du mandat des administrateurs,
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes,
- divers.

2. que du fait que la totalité du capital social est présente ou représentée, l'assemblée générale est valablement constituée pour délibérer et décider de l'ordre du jour qui précède, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Tout cela étant dit, fait et constaté, l'assemblée délibère et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale reconduit pour une durée de trois années les mandats des administrateurs: Fred Bintener, Edgar Sausmikat, Daniel Hack et Christian Wolff. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007 statuant sur les comptes de l'année 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale reconduit pour trois années le mandat du commissaire aux comptes, AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007 statuant sur les comptes de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune proposition individuelle n'étant faite, la séance est levée à 12 heures.

Les membres du bureau

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01258. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013936.3/514/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LSCI SELAHT GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.420.

In the year two thousand and five, on the first day of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 31 January 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSCI SELAHT GERMANY, S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.420, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 November 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 13 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,573,250 and to pay a share premium of EUR 56.63 in order to increase the share capital from its current amount of EUR 226,375 to a total amount of EUR 2,799,625 by the issuance of 20,586 new shares with a par value of EUR 125 each.

All the 20,586 new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of EUR 56.63 has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 2,573,306.63 is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 22,397 shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,799,625 represented by 22,397 shares with a nominal value of EUR 125 each.»

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.796 (l'Associée Unique), représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSCI SELAHT GERMANY, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.420, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.573.250 et de payer une prime d'émission de EUR 56,63 en vue d'augmenter le capital de son montant actuel de EUR 226.375 à un montant total de EUR 2.799.625 par l'émission de 20.586 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.

Toutes les 20.586 nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission de EUR 56,63 a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 2.573.306,63 est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 22.397 parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.799.625 représenté par 22.397 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, vol. 23CS, fol. 73, case 2. – Reçu 25.733,07 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Schwachtgen.

(013666.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LSCI SELAHT GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.420.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 121 du 1^{er} février, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(013668.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

EPOQUE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.673.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 janvier 2005, enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2005, volume 530, folio 53, case 5:

I.- Que la société anonyme EPOQUE SOLUTIONS S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, (R.C.S Luxembourg section B numéro 76.673), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 813 du 7 novembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1701 du 28 novembre 2002.

II.- Que les comparants sont les propriétaires de toutes les actions de la prédite société.

III.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société EPOQUE SOLUTIONS S.A., qui a interrompu ses activités, avec effet rétroactif au 31 décembre 2004.

IV.- Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la société.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société EPOQUE SOLUTIONS S.A. est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-8277 Holzem, 3, route de Dippach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2005.

J. Seckler.

(013865.3/231/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

S.C.I. LUX PACA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) HI-TECH DEVELOPMENT AND RESEARCH S.A., une société établie ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par GRAHAM TURNER S.A., une société établie ayant son siège social à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

elle même ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société

2) GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. LUX PACA, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 102 du 9 février 2001.

- Le fonds social est représenté par trois mille (3.000) parts d'intérêt ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré à L-1466, 6, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

Le capital social est exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 48.782,24 euros.

Troisième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de deux mille deux cent dix-sept euros soixante-seize cents (2.217,76) pour le porter de son montant actuel converti de quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-deux euros vingt-quatre cents (48.782,24) à cinquante et un mille (51.000,-) euros sans émission de parts d'intérêt nouvelles.

Le montant de deux mille deux cent dix-sept euros soixante-seize cents (2.217,76) a été entièrement libéré en espèces par les sociétaires en proportion de leur participation dans le capital social, de sorte que le prédit montant se trouve à la disposition de la société ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Quatrième résolution

- HI-TECH DEVELOPMENT AND RESEARCH S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) parts d'intérêt qu'elle possède dans la société à LAS CASES S.A., R.C. B Numéro 80.082, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, pour un prix de quarante-huit mille sept cent soixante-trois euros soixante-quatorze cents (48.763,74) euros, ce dont quittance.

LAS CASES S.A. est ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paolo Poma Murialdo, administrateur de sociétés, demeurant à B-1495 Villers la Ville, 67, rue Adjudant Kumps,

lui même ici représenté par Monsieur Alain S. Garros, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Cinquième résolution

La valeur nominale des parts d'intérêt est fixée à dix-sept (17,-) euros.

Suite à la conversion, l'augmentation de capital, la cession et la nouvelle fixation de la valeur nominale, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Il existe trois mille (3.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix-sept (17,-) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

| | |
|---|-------|
| 1) LAS CASES S.A., préqualifiée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt | 2.999 |
| 2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une part d'intérêt | 1 |
| Total: trois mille parts d'intérêt | 3.000 |

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 69, case 5. – Reçu 22,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A Schwachtgen.

(013663.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

S.C.I. LUX PACA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 99 du 28 janvier 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(013664.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.736.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. (ci-dessous aussi désigné «la Société»), qui s'est tenue en date du 3 janvier 2005 à 17.00 heures au siège de la Société, que:

Première résolution

Sont nommés Administrateurs les personnes suivantes pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005:

- M. Francesco Violante, CEO, né le 30 janvier 1951 à Bari (Italie), c/o SITA, 26, Ch. de Joinville, 1216 Cointrin - Geneva

- M. Norbert Steiger, SVP Outsourcing, né le 25 août 1963 à Altstätten SG (Suisse), c/o SITA, 26, Ch. de Joinville, 1216 Cointrin- Geneva

- M. Peter Buecking, président groupe SITA, né le 9 mars 1945 à Vancouver (Canada), c/o SITA, 26, Ch. de Joinville, 1216 Cointrin- Geneva

Deuxième résolution

Est révoqué le mandat de M. Robert Van de Weg comme Administrateur. Il est déchargé pour la période pendant laquelle il était Administrateur de la Société.

Troisième résolution

Sont confirmés les mandats de Messieurs Ulrich Ogiermann et David Arendt comme Administrateurs.

Le Conseil d'Administration consiste ainsi des personnes suivantes:

- M. Francesco Violante

- M. Norbert Steiger

- M. Peter Buecking

- M. Ulrich Ogiermann

- M. David Arendt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02315. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013938.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

24187

JOCEMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 59, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 103.481.

—
*Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à L-1940 Luxembourg le 16 décembre 2004 à 10.30 heures*

La séance est ouverte 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Joseph D'Angelo, demeurant F-Villerupt.
Le président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Muller, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Otis Claeys, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

1. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

2. qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs, avoir été prévenus personnellement et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

3. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de signature.
2. Divers.

Résolutions

Première résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier le pouvoir de signature de la société comme suit:

- Co-signature obligatoire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

Fait en double exemplaire.

J. D'Angelo / O. Claeys / J. Muller

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02480. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013959.3/850/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

TRIDENT LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- NAVILUX S.A., société anonyme, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué.
- Mademoiselle Liette Di Blasi, employée privée, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Jean-Pierre Vernier, directeur de société, demeurant 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg
Le mandat de Monsieur Dirk Martens n'est pas renouvelé.

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

De la décision du Conseil d'Administration du 18 janvier 2005

Monsieur Jean-Pierre Vernier, directeur de société, demeurant 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013901.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 36.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2004

En date du 8 décembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, en tant qu'administrateur.
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, en tant qu'administrateur.
- d'élire Madame Agnès Laruelle en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.
- de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sandrine Leclercq et de Monsieur Jean-Marie Rinié jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013837.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.384.

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée CLARINS GROUPE, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 84.384, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363, page 17397 du 6 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 992, page 47598 du 26 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par M. Robert Hamilton, juriste, avec adresse professionnelle au 2, route de la Galaise, CH-1228 Plan les Ouates, Suisse

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ingrid Motch, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Noëlla Antoine, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 5.200.000 (cinq millions deux cent mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 130.000.000,- (cent trente millions d'euros) à EUR 200.000.000,- (deux cents millions d'euros) par l'émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 30.001.000,- (trente millions et mille euros).

2. - Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3. - Acceptation par le gérant de CLARINS GROUPE, S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article huit des statuts.

5. - Décision d'établir les statuts de la société uniquement en langue française.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société CLARINS INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société régie par le droit français et ayant son siège social à 4, rue Berteaux Dumas, F-92203 Neuilly-sur Seine, France; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 130.000.000,- (cent trente millions d'euros) à EUR 200.000.000,- (deux cents millions d'euros) par l'émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 30.001.000,- (trente millions et mille euros), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

L'associé unique CLARINS INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée accepte la souscription par lui-même des 2.800.000 (deux millions huit cent mille) nouvelles parts sociales à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée CLARINS INTERNATIONAL HOLDING S.A., représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 2.800.000 (deux millions huit cent mille) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, de EASTERN BEVERAGES HOLDING LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social à la Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar et enregistrée sous le numéro 78899, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière, divisé en 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions ordinaires A; cet apport étant évalué à EUR 100.001.000 (cent millions et mille euros), rémunéré par l'émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) parts sociales nouvelles de CLARINS GROUPE, S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 100.001.000,- (cent millions et mille euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à CLARINS GROUPE, S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 30.001.000 (trente millions et mille euros), à allouer comme suit:

- EUR 10.001.000 (dix millions et mille euros) à une réserve distribuable du bilan;
- EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) à une réserve non distribuable du bilan telle que la réserve légale.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par le gérant de CLARINS GROUPE, S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

CLARINS INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de EASTERN BEVERAGES HOLDING LIMITED sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes les formalités seront réalisées à Gibraltar, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention du gérant

Est alors intervenu:

Monsieur Robert W. Hamilton, avec adresse professionnelle au 2, route de la Galaise, CH-1228 Plan les Ouates, Suisse, agissant en qualité de gérant de la société CLARINS GROUPE S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement et personnellement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cents millions d'euros) divisé en 8.000.000 (huit millions) de parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

EASTERN BEVERAGES HOLDING LIMITED, enregistrée sous le numéro 78899 au Registre de Commerce de Gibraltar et ayant son siège social à la Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi de Gibraltar que par la loi luxembourgeoise (Limited=companies incorporated with limited liability).

ty=société à responsabilité limitée), entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de cent pour cent des parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'établir les statuts de la société uniquement en langue française.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé uniquement en langue française.

Signé: R. Hamilton, I. Motch, N. Antoine, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

J. Elvinger.

(013854.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.384.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(013855.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LUBIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.707.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 31 janvier 2005 que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Et que

Est élue Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., sise 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013974.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

24191

VASSILY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.157.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, volume 530, folio 52, case 8:

I.- Que la société anonyme VASSILY S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.157), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 51 du 1^{er} février 1995,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 369 du 5 août 1995,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 820 du 4 novembre 1999,

- en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1066 du 26 novembre 2001.

II.- Que son mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société VASSILY S.A.

III.- Que son mandant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société VASSILY S.A., a décidé de la dissoudre.

IV.- Que par la présente, le mandant décide de prononcer la dissolution anticipée de la société VASSILY S.A., avec effet immédiat.

V.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

VI.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des titres au porteur.

IX.- Que les livres et documents de la société VASSILY S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2005.

J. Seckler.

(013866.3/231/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.005.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1^{er} octobre 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Moysé Dargaa.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., administrateur, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Sandro Mucelli, administrateur, 121 Via Garibaldi, I-30027 San Dona' di Piave,

Monsieur Alberto Mucelli, administrateur, Président, 13 via de Gombrutti, I-40123 Bologna

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Eric Magrini, 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

FICUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013981.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

ALVEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.142.

—
Extrait des résolutions prises par écrit en date du 17 janvier 2005

1. Nomination du Dirigeant Agréé

MARSH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. est nommé Dirigeant Agréé de la Société.

2. Transfert du siège social

Le siège social de la Société est transféré au 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

3. Annulation de la délégation à la gestion journalière

La Délégation à Gestion Journalière accordée dans le passé est annulée.

4. Délégation de la gestion journalière

- En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation à la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013978.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SKULD RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.436.

—
Extrait des résolutions prises par écrit en date du 17 janvier 2005

1. Nomination du Dirigeant Agréé:

MARSH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. est nommée Dirigeant Agréé de la Société.

2. Transfert du siège social:

Le siège social de la société est transféré au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. Annulation de la délégation à la gestion journalière:

La délégation à la gestion journalière accordée dans le passé est annulée.

4. Délégation de la gestion journalière:

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation à la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est accordée à la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013980.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.
